

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018**

N°: 164/18

**Objet : VOTE DE L'ETAT SPECIAL 2019 DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI,
BUDGET PRIMITIF**

L'an deux mil dix-huit et le dix du mois de décembre
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

19 DEC. 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 4 décembre 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Florian BRUNEL, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérangère GAUTHIER, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Patricia HEYRAUD, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Pascal MONTECOT, Joseph PALMITESSA, Nathalie SAINT-MIHIEL, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHIAI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Patrick APPARICIO donne pouvoir à André BERTERO, Éric BRUCHET donne pouvoir à Hélène GENTE-CEAGLIO, Joëlle BURESI donne pouvoir à Lionel JEAN, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Didier KHELFA, Chantal CLISSON donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Gérard FRISONI donne pouvoir à Florian BRUNEL, Rita GIACOBETTI donne pouvoir à Serge ANDREONI, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Henri PONS donne pouvoir à Auguste COLOMB, Sandrine PRAT donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Christian RAPAUD donne pouvoir à Evelyne DE FILIPPO, Michel ROUX donne pouvoir à Patrick ALVISI, Marie-France SOURD donne pouvoir à Marylène BONFILLON.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Dimitri FARRO, Jean-Pierre GUILLAUME, Richard LEROI, Corinne LUCCHINI, Laurence MONET, Sandrine POZZI, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	52

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181210-164-18-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment l'article 51 ;

Vu la délibération n° HN 108-239/16/CM en date du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil de territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues ;

Vu la lettre adressée par la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 11 octobre 2018 au Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais l'informant de la dotation de gestion pour 2019 ;

L'Etat Spécial 2019 du Territoire du Pays Salonais s'élève à :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DE L'ETAT SPECIAL 2019	3 080 445.00 €	3 080 445.00 €

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DE L'ETAT SPECIAL 2019	3 456 053.00 €	3 456 053.00 €

L'Etat Spécial détaillé figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE l'Etat Spécial 2019, Budget primitif, du Territoire du Pays Salonais.

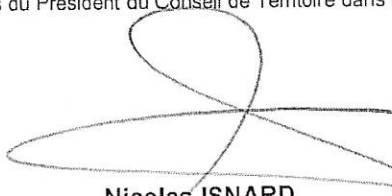
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.


Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181210-164-18-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

Le 19 DEC. 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Numéro SIRET : 20005480700165

POSTE COMPTABLE : MARSEILLE

M. 57

ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE - CT 3
Budget primitif
Voté par nature

ANNEE 2019

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE		A
I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent état spécial du territoire : - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, l'état spécial de territoire est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ». III - La comparaison s'effectue par rapport à l'état spécial de Territoire primitif de l'exercice précédent.		

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « primitif » ou « cumulé ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			B1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3 0,00

NEANT

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
I	0,00	III	0,00	B2 0,00
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées (1)
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	I B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre (III)
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impôts locaux	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE	A2

Chapitre (1)		Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
Total des recettes réelles		4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
			R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé			0,00
						0,00
			Total des recettes d'investissement cumulées			3 456 053,00

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE		A1

Chapitre (1)	Pour mémoire, état spécial du territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
Total des dépenses réelles	4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé					0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées					3 456 053,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00			
4581173003 EQUIPEMENT & INSTALL * COLLECTE	652 744,00		0,00	0,00	0,00
4581173004 OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	1 505 129,00		0,00	0,00	0,00
4581173005 TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	396 996,00		0,00	0,00	0,00
4581173006 CSDND MALLEMORT	19 740,00		0,00	0,00	0,00
4581173007 POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	493 800,00		355 090,00	355 090,00	355 090,00
4581173008 DFCI	985 907,00		565 963,00	565 963,00	565 963,00
4581173012 ENTRETIEN PISCINE	103 300,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
4581183013 CENTRE DE TRANSFERT LA VAUTUBIERE	10 716,00		0,00	0,00	0,00
4581183015 EAUX PLUVIALES	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
4581183016 DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIES	0,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
4581183017 PLAN LOCAL URBANISME	0,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00
4581193018 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
4581193019 ACQUISITIONS FONCIERES	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
4581193020 PPRT	0,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des dépenses réelles	4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00	0,00
Charges transférées	0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées					3 456 053,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
4582173003 EQUIPEMENT & INSTALL* COLLECTE	652 744,00		0,00	0,00	0,00
4582173004 OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	1 505 129,00		0,00	0,00	0,00
4582173005 TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	396 996,00		0,00	0,00	0,00
4582173006 CSDND MALLEMORT	19 740,00		0,00	0,00	0,00
4582173007 POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	493 800,00		0,00	0,00	0,00
4582173008 DFCI	985 907,00		355 090,00	355 090,00	355 090,00
4582173012 ENTRETIEN PISCINE	106 100,00		565 963,00	565 963,00	565 963,00
4582183013 CENTRE DE TRANSFERT LA VAUTUBIERE	10 716,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
4582183015 EAUX PLUVIALES	0,00		0,00	0,00	0,00
4582183016 DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIES	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
4582183017 PLAN LOCAL URBANISME	0,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
4582193018 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00
4582193019 ACQUISITIONS FONCIERES	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
4582193020 PPRT	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes réelles	4 168 332,00	0,00	3 456 053,00	3 456 053,00	3 456 053,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					3 456 053,00

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE			B1

DEPENSES

Chap. (1)	Libellé	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
011	Charges à caractère général	18 815 310,00	0,00	2 387 945,00	2 387 945,00	2 387 945,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	753450,00	0,00	682 800,00	682 800,00	682 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	19 568 760,00	0,00	3 070 745,00	3 070 745,00	3 070 745,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	19 500,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)					
	Total des dépenses financières	19 500,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
	Total des dépenses réelles	19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
				D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00	0,00
				Total des dépenses de fonctionnement cumulées		3 080 445,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE

III

B2

Chap. (1)	Libellé	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
013	Atténuations de charges					
016	APA					
017	RSA / Régularisations de RMI					
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 705 597,00		349 400,00	349 400,00	349 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 213 468,00		2 731 045,00	2 731 045,00	2 731 045,00
74	Dotations et participations	1 669 195,00		0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)					
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00				
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00				
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						3 080 445,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE						B3
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
011	Charges à caractère général	18 815 310,00	0,00	2 387 945,00	2 387 945,00	2 387 945,00
60611	Eau et assainissement	92 000,00	0,00	90 900,00	90 900,00	90 900,00
60622	Carburants	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	15 700,00	0,00	5 900,00	5 900,00	5 900,00
60624	Produits de traitement	12 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	14 050,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
60631	Fournitures d'entretien	15 750,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	152 050,00	0,00	23 100,00	23 100,00	23 100,00
60636	Habillage et vêtements de travail	60 100,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6064	Fournitures administratives	19 550,00	0,00	4 850,00	4 850,00	4 850,00
6068	Autres matières et fournitures	29 185,00	0,00	200,00	200,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	15 816 318,00	0,00	1 095 540,00	1 095 540,00	1 095 540,00
6132	Locations immobilières	6 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	4 250,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	743 800,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
61524	Entretien bois et forêts	48 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	84 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 600,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
6156	Maintenance	314 347,00	0,00	63 300,00	63 300,00	63 300,00
6168	Autres primes d'assurance	1 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	80 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6182	Documentation générale et technique	23 440,00	0,00	10 240,00	10 240,00	10 240,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE -CT 3 - CONSEIL DE TERRITOIRE - BP 2019

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	14 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6188	Autres frais divers	39 100,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	214 400,00	0,00	55 200,00	55 200,00	55 200,00
6228	Divers	196 600,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6231	Annonces et insertions	32 825,00	0,00	13 825,00	13 825,00	13 825,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	47 100,00	0,00	20 400,00	20 400,00	20 400,00
6236	Catalogues et imprimés	108 000,00	0,00	27 900,00	27 900,00	27 900,00
6238	Divers	44 700,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	180,00	0,00	180,00	180,00	180,00
6247	Transports collectifs	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1170,00	0,00	670,00	670,00	670,00
6281	Concours divers (colisations)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	53 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
6288	Autres services extérieurs	164 650,00	0,00	51 950,00	51 950,00	51 950,00
63512	Taxes foncières	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	490,00	490,00	490,00
6358	Autres droits	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 560,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586)	753 450,00	0,00	682 800,00	682 800,00	682 800,00
657348	Subv. fonct. autres communes	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
657381	Subv. fonct autres EPL	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	34 600,00	0,00	44 500,00	44 500,00	44 500,00
65748	Subv. fonct. asso. personnes privées	705 350,00	0,00	589 800,00	589 800,00	589 800,00
6583	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		19 588 760,00	0,00	3 070 745,00	3 070 745,00	3 070 745,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	19 500,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi- budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)					
Total des charges financières et exceptionnelles		19 500,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
Total des dépenses réelles		19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses cumulées						3 080 445,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 705 597,00	0,00	349 400,00	349 400,00	349 400,00
70328	Autres droits stationnement et location	20 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	8 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
70631	Redevance de sces à caractère sportif	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Autres remboursements de frais	33 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 299 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 213 468,00	0,00	2 731 045,00	2 731 045,00	2 731 045,00
74718	Autres participations Etat	190 770,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
7472	Participation régions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	14 230,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
74758	Autres groupements	155 353,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres participations	1 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748721	Dotation de gestion locale reçue	15 850 285,00	0,00	2 553 045,00	2 553 045,00	2 553 045,00
75	Autres produits de gestion courante	1 669 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	129 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 539 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		19 588 260,00	0,00	3 080 445,00	3 080 445,00	3 080 445,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes cumulées				3 080 445,00		3 080 445,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

IV – ARRETE ET SIGNATURES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 52

VOTES : 52

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/12/2018

Présenté par (1), Le Président

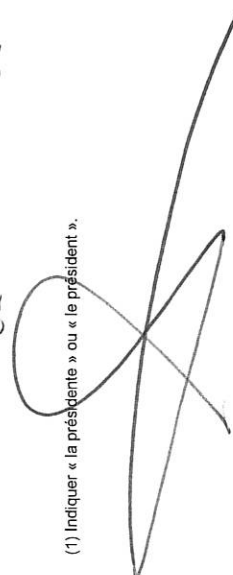
A, le Salon de Provence le 10/12/2018
Délibéré par le conseil de territoire (2), réunie en session

A, le Salon de Provence le 10/12/2018
Les membres du conseil de territoire

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le Salon de Provence le

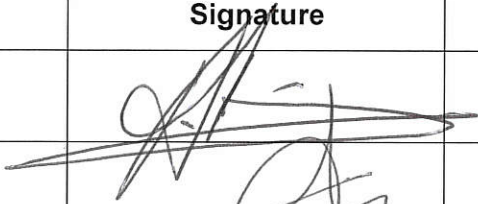
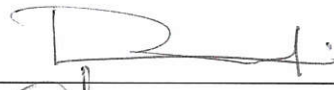
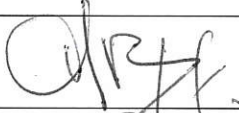
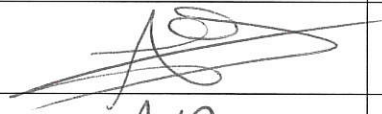
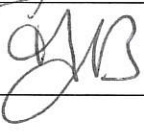
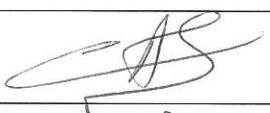
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

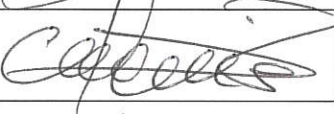
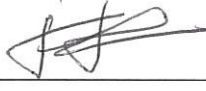
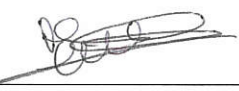
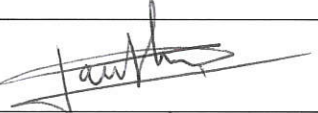
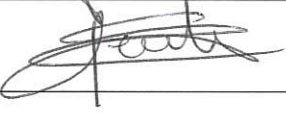
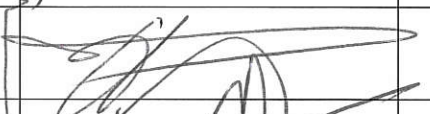
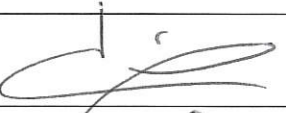


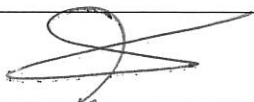
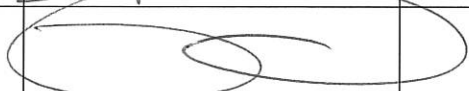
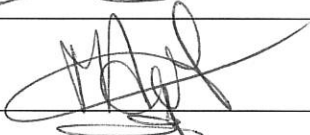
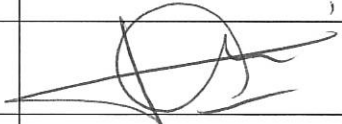
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

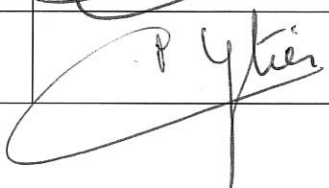
CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 DECEMBRE 2018

ETAT SPECIAL 2019 – BUDGET PRIMITIF

Nom – Prénom	Signature	Représenté par
ALVISI Patrick		
AMALRIC Christophe		
ANDREONI Serge		
APPARICIO Patrick		André BERTERO
BERTERO André		
BONFILLON Marylène		
BRICOUT Catherine		
BRUCHET Éric		Hélène GENTE CEAGLIO
BRUNEL Florian		
BUNTZ Monique		
BURESI Joëlle		Lionel JEAN
CADIOU Jean-Claude		Didier KHELFA
CASORLA Catherine		
CHOUZY Pierre		

CLISSON Chantal		Valérie MILLAN COURT AUDIBERT
COLOMB Auguste		
CORREIA D'ALMEIDA Carole		
CORTESI Claude		
DE FILIPPO Evelyne		
DENIS Olivier		
FABRE Jean-Claude		
FARRO Dimitri		
FERNANDEZ Françoise		
FRISONI Gérard		Florian BRUNEL
GAUTHIER Bérengère		
GENTE-CEAGLIO Hélène		
GIACOBETTI Rita		Serge ANDREONI
GINOUX Philippe		
GOMEZ Alexandra		
GRANGE Philippe		
GUILLAUME Jean-Pierre		
GUIROU Olivier		
HEYRAUD Patricia		
HOARAU Denis		

ISNARD Nicolas		
JEAN Lionel		
KHELFA Didier		
LE ROUX Brice		
LE RUDULIER Stéphane		Nicolas ISNARD
LEROI Richard		
LUCCHINI Corinne		
MAGGI Jean-Pierre		
MILLANCOURT-AUDIBERT Valérie		
MILLE Michel		
MONET Laurence		
MONTECOT Pascal		
PALMITESSA Joseph		
PONS Henri		Auguste COLONB
POZZI Sandrine		
PRAT Sandrine		Jean-Claude FABRE
RAPAUD Christian		Evelyne DE FILIPPO
ROUX Michel		Patrick ALVISE
SAINT-MIHIEL Nathalie		
SOURD Marie-France		Marylène BONFILLON

TILLIE-CHAUCHARD Caroline		
VANWYNSBERGHE Jean		
VERAN Philippe		
WIGT Yves		
YAHATNI Mourad		
YTIER David		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018**

N°: 165/18

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE LA METROPOLE –
BUDGETS ANNEXES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE –
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019
DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI**

L'an deux mil dix-huit et le dix du mois de décembre
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguères, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguères, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 4 décembre 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Florian BRUNEL, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérangère GAUTHIER, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Patricia HEYRAUD, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Pascal MONTECOT, Joseph PALMITESSA, Nathalie SAINT-MIHIEL, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHIAITNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Patrick APPARICIO donne pouvoir à André BERTERO, Éric BRUCHET donne pouvoir à Hélène GENTE-CEAGLIO, Joëlle BURESI donne pouvoir à Lionel JEAN, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Didier KHELFA, Chantal CLISSON donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Gérard FRISONI donne pouvoir à Florian BRUNEL, Rita GIACOBETTI donne pouvoir à Serge ANDREONI, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Henri PONS donne pouvoir à Auguste COLOMB, Sandrine PRAT donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Christian RAPAUD donne pouvoir à Evelyne DE FILIPPO, Michel ROUX donne pouvoir à Patrick ALVISI, Marie-France SOURD donne pouvoir à Marylène BONFILLON.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Dimitri FARRO, Jean-Pierre GUILLAUME, Richard LEROI, Corinne LUCCHINI, Laurence MONET, Sandrine POZZI, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

Date publication/affichage :

19 DEC. 2018

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	52

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181210-165-18-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5218-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la lettre de saisine de la Présidente du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 27 novembre 2018 ;

Vu les projets de rapport de présentation et de délibération ainsi transmis ;

Il est exposé que, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, reprises par l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération satisfaisant aux deux conditions exposées :

-leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire ;
-ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Pour ce faire, le Conseil de Territoire émet un avis dans le délai fixé par la Présidente du Conseil de la Métropole. Sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole, ce délai ne peut être inférieur à quinze jours, à compter de la saisine du Conseil de Territoire.

A défaut d'avis émis dans ce délai, l'organe délibérant de la Métropole délibère.

Le Conseil de Territoire reçoit communication des pièces relatives aux affaires qui lui sont soumises. L'avis du Conseil de Territoire ou, à défaut, le document prouvant qu'il a été saisi dans les délais est joint au projet de délibération et est annexé à la délibération de l'organe délibérant de la Métropole.

En application, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Martine VASSAL, par courrier en date du 27 novembre 2018, a donc transmis la liste des rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018 et a fixé le délai de consultation à 15 jours.

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, est donc invité à émettre un avis favorable sur le projet de rapport intitulé « Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2019 du territoire du Pays Salonais », tel qu'il est exposé ci-dessous :

« Le Conseil de Métropole doit se prononcer sur les Budgets Primitifs des budgets annexes du territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2019. Ces budgets annexes sont établis :

- *selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour les budgets annexes « Collecte et traitement des déchets » et « Opérations d'aménagement » ;*
- *selon la nomenclature budgétaire et comptable M4 pour les budgets annexes « Eau » et « Assainissement ».*

Ils sont votés par nature avec présentation fonctionnelle.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181210-165-18-DE Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018

(suite délibération n°165/18)

Sont présentés ci-après les équilibres des Budgets Primitifs de ces budgets annexes. Un rapport de présentation est joint en annexe à la présente délibération ainsi que les maquettes budgétaires.

Equilibre du Budget Primitif 2019 du budget annexe « Collecte et traitement des déchets » :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	19 522 848,00 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	2 107 698,00 euros

Equilibre du Budget Primitif 2019 du budget annexe « Eau » :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	5 552 402,00 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	6 600 825,00 euros

Equilibre du Budget Primitif 2019 du budget annexe « Assainissement » :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	3 672 807,00 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	9 662 830,00 euros

Equilibre du Budget Primitif 2019 du budget annexe « Opérations d'aménagement » :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	3 297 266,00 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	6 594 532,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 10 décembre 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Sont adoptés les Budgets Primitifs 2019 des budgets annexes du Territoire du Pays Salonais, par nature avec présentation fonctionnelle, tels qu'ils sont présentés ci-dessus. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2019 du territoire du Pays Salonais ».

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181210-165-18-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

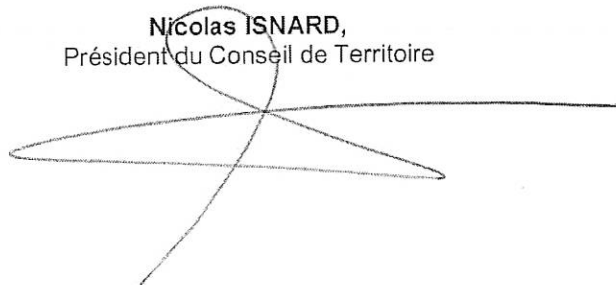
POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181210-165-18-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018**

N°: 166/18

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE LA METROPOLE –
PARTICIPATION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL A L'EQUILIBRE
DU BUDGET ANNEXE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT »
DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI**

L'an deux mil dix-huit et le dix du mois de décembre
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 4 décembre 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, André BERTERO, Marlène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Florian BRUNEL, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérandère GAUTHIER, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Patricia HEYRAUD, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Pascal MONTECOT, Joseph PALMITESSA, Nathalie SAINT-MIHIEL, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHIAITNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Patrick APPARICIO donne pouvoir à André BERTERO, Éric BRUCHET donne pouvoir à Hélène GENTE-CEAGLIO, Joëlle BURESI donne pouvoir à Lionel JEAN, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Didier KHELFA, Chantal CLISSON donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Gérard FRISONI donne pouvoir à Florian BRUNEL, Rita GIACOBETTI donne pouvoir à Serge ANDREONI, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Henri PONS donne pouvoir à Auguste COLOMB, Sandrine PRAT donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Christian RAPAUD donne pouvoir à Evelyne DE FILIPPO, Michel ROUX donne pouvoir à Patrick ALVISI, Marie-France SOURD donne pouvoir à Marlène BONFILLON.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Dimitri FARRO, Jean-Pierre GUILLAUME, Richard LEROI, Corinne LUCCHINI, Laurence MONET, Sandrine POZZI, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

Date publication/affichage :
19 DEC. 2018

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	52

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181210-166-18-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5218-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la lettre de saisine de la Présidente du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 27 novembre 2018 ;

Vu les projets de rapport de présentation et de délibération ainsi transmis ;

Il est exposé que, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, reprises par l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération satisfaisant aux deux conditions exposées :

- leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire ;
- ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Pour ce faire, le Conseil de Territoire émet un avis dans le délai fixé par la Présidente du Conseil de la Métropole. Sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole, ce délai ne peut être inférieur à quinze jours, à compter de la saisine du Conseil de Territoire.

A défaut d'avis émis dans ce délai, l'organe délibérant de la Métropole délibère.

Le Conseil de Territoire reçoit communication des pièces relatives aux affaires qui lui sont soumises. L'avis du Conseil de Territoire ou, à défaut, le document prouvant qu'il a été saisi dans les délais est joint au projet de délibération et est annexé à la délibération de l'organe délibérant de la Métropole.

En application, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Martine VASSAL, par courrier en date du 27 novembre 2018, a donc transmis la liste des rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018 et a fixé le délai de consultation à 15 jours.

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, est donc invité à émettre un avis favorable sur le projet de rapport intitulé « Participation 2019 du Budget Principal à l'équilibre du budget annexe « Opérations d'aménagement » du Territoire du Pays Salonais », tel qu'il est exposé ci-dessous :

« Le budget annexe « Opérations d'aménagement » retrace en dépense de fonctionnement, la réalisation de travaux d'aménagement sur les terrains des zones d'activités du Territoire. Les recettes de ce budget proviennent de la vente des terrains aménagés. La comptabilité de stocks permet la retranscription du décalage entre la période d'aménagement des terrains et leur vente. Dès lors, la section de fonctionnement est traditionnellement déficitaire et nécessite le versement d'une participation d'équilibre du budget principal.

Ainsi, dans le projet de Budget Primitif 2019 du budget annexe « Opérations d'aménagement », le volume des recettes liées aux ventes, ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses du service. Le recours à une participation du budget principal, tel que prévu par l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de respecter le principe de l'équilibre budgétaire posé par l'article L 2412-1 du CGCT, est donc nécessaire.

Accusé de réception en préfecture
01312000548072018121616618-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

(suite délibération n°166/18)

Cette participation s'établit à 826 266 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 10 décembre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le principe de la participation à l'équilibre du Budget Annexe « Opérations d'aménagement » versée par le Budget Principal pour l'exercice 2019.

Article 2 :

Est fixée la participation du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget annexe « Opérations d'aménagement » au montant maximum inscrit au Budget Primitif. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Participation 2019 du Budget Principal à l'équilibre du budget annexe « Opérations d'aménagement » du Territoire du Pays Salonais ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

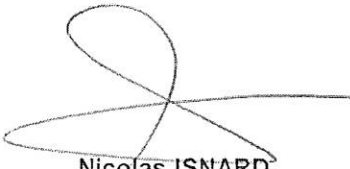
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.


Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181210-166-18-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181210-166-18-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018